

Ce service vous permet, avec l'accord de votre patient de vous désigner comme son médecin traitant.



DE VRAIS + AU QUOTIDIEN

- Vos données administratives et celles de votre patient sont automatiquement inscrites sur la déclaration.
- Déclaration prise en compte immédiatement par l'Assurance Maladie.
- > Déclaration pour tous vos patients, de plus et moins de 16 ans.
- Service proposé par quasiment tous les régimes d'Assurance Maladie : disponible pour 98 % de la population.
- Accès au service également dans votre logiciel de gestion de cabinet (si votre éditeur le propose).



LE SERVICE, MODE D'EMPLOI

- Connectez-vous sur le portail amelipro en utilisant votre carte CPS.
- Identifiez votre patient avec sa carte Vitale pour créer une « Déclaration médecin traitant », dans la section « Services patients ».
- Devenez le nouveau médecin traitant de votre patient en trois clics :
 - confirmez que vous avez informé votre patient de la démarche
 - · confirmez que vous acceptez d'être son médecin traitant
 - transmettez la déclaration à l'Assurance Maladie



amelipro

https://espacepro.ameli.fr

LINE OFFRE COMPLÈTE ET GRATILITE

ONE OF THE COMPLETE ET ONATOTTE				
Arrêt de travail	Accident de travail Maladie professionnelle	Protocoles de soins et ALD		
Déclaration médecin traitant	Prescription de transport	Déclaration simplifiée de grossesse		
Historique de remboursements	Tous vos paiements	Patientèle médecin traitant		
Indicateurs convention médicale (ROSP)	Commandes Formulaires Cerfa Kits de dépistage du cancer Tests de diagnostic rapide angine	Consultation des droits patient		



ET SI VOTRE ÉDITEUR LE PROPOSE...

... vous disposez également de certains de ces services dans votre logiciel de cabinet.

DE NOMBREUX AVANTAGES					
Utilisation facile et rapide	Gain de temps	Démarches simplifiées grâce aux référentiels	Démarches fiabilisées grâce à l'aide à la saisie	Moins de papier, organisation facilitée et planète préservée	
Prise en compte immédiate par l'Assurance Maladie	De plus en plus de régimes d'Assurance Maladie en ligne	Meilleure traçabilité	Démarches sécurisées	Simplification pour vos patients	

Une offre de services en amélioration continue, grâce à une démarche de co-construction avec les professionnels de santé, afin d'adapter les services à vos besoins.



L'assistance technique amelipro est à votre disposition du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30

